

L'Institut de formation judiciaire bientôt à votre service

Bon nombre d'entre vous s'interrogent sur l'Institut de formation judiciaire qui, théoriquement, devait assurer ses compétences depuis le 2 février 2008.

La situation politique n'a pas permis que cette échéance soit respectée. Mais le projet visant à créer un organe fédéral et indépendant n'a pas été oublié pour autant.

La loi du 24 juillet 2008 a apporté les modifications utiles pour assurer le consensus politique nécessaire à la concrétisation du nouvel organe.

Tout est - et sera - mis en œuvre pour que l'Institut de formation judiciaire puisse prendre son envol au début de l'année prochaine.

Les quelques mois qui nous séparent de 2009 seront mis à profit pour compléter le cadre de la direction, désigner les membres du conseil d'administration et du comité scientifique et d'installer les commissions d'évaluation du stage judiciaire.

Parallèlement, la direction, sur base des directives déjà adoptées par le Conseil supérieur de la Justice en juin 2008 en ce qui concerne les magistrats, travaillera à définir les objectifs nécessaires pour assurer concrètement, dans tous leurs aspects, la formation initiale, la formation permanente et l'accompagnement de la carrière des acteurs du monde judiciaire visés par la loi créant l'Institut de formation judiciaire et ce, sans négliger la coopération internationale en matière de formation du personnel judiciaire ainsi que l'échange transfrontalier d'expériences professionnelles.

Poursuivant la tâche entamée par la Commission pour la formation professionnelle de certains membres du personnel des services qui assistent le pouvoir judiciaire, l'Institut mettra sur pied des programmes spécifiques à destination de chacune des catégories des membres du personnel assistant le pouvoir judiciaire, après avoir réalisé l'analyse la plus pointue et concertée de leurs besoins et souhaits.

La tâche doit être à la mesure des attentes de tous ceux qui aspirent à une justice efficace, moderne et respectueuse des droits tant collectifs qu'individuels.

Ces exigences fondamentales justifient que l'Institut bénéficie de l'appui des institutions et des personnes qui possèdent une expertise du monde judiciaire et des méthodes de formation qui lui soient adaptées.

L'un des défis majeurs sera sans aucun doute de prendre place comme l'un des rouages essentiels de l'évolution permanente du monde judiciaire et de sa recherche d'excellence dans sa mission de service public.

A ce titre, l'Institut devra être un lieu d'apprentissage du métier, de perfectionnement, de création de synergies, de partage et d'échange des connaissances, des savoir-faire, des expériences, mais aussi un lieu de discussion et de remise en question.

Pour y parvenir, l'Institut devra s'appuyer, de manière critique, sur l'expérience acquise afin de systématiser les bonnes pratiques mais aussi d'exploiter d'autres outils, de nouvelles méthodes, et des voies inexplorées en formulant des objectifs ambitieux.

A titre personnel, j'espère pouvoir compter sur l'investissement précieux des personnes qui ont assuré jusqu'ici la formation du personnel judiciaire. De plus, je rappelle que l'Institut pourra conclure des accords avec les différentes instances qui ont également pour tâche la formation professionnelle.

Forts de la loi du 31 janvier 2007 et des expériences déjà initiées, notamment par le Conseil Supérieur de la Justice, nous pouvons prétendre que la formation professionnelle commence à prendre la place qu'elle mérite au sein des autres activités de l'organisation judiciaire : un institut est créé, un véritable droit à la formation est consacré pour les magistrats, la nécessité d'une formation initiale pour ceux-ci et d'une formation spécifique pour l'exercice de certains mandats se sont traduits par des obligations

légales. Ce sont là quelques avancées significatives qui doivent nous encourager à mener à bien les missions confiées à l'Institut.

Ce dernier doit veiller, à très brève échéance, à régler un certain nombre de questions relatives à son fonctionnement, ses locaux ou encore visant les moyens humains et matériels à mettre en œuvre. C'est à ces tâches que la direction s'active actuellement, tout en assurant la continuité d'un certain nombre de formations.

J'espère que cet aperçu aura répondu à certaines de vos interrogations. Croyez bien que j'aurai à cœur de vous informer en toute transparence des évolutions de la construction de l'Institut de formation judiciaire et des possibilités qu'il pourra vous offrir.

S'il m'était permis, à titre de conclusion, de formuler un souhait personnel, je dirais que j'espère que chacun des membres de l'organisation judiciaire se sentira concerné par les activités offertes par l'Institut et viendra régulièrement s'y ressourcer pour y puiser de nouveaux élans, des idées, des réponses, mais aussi de nouvelles interrogations afin de répondre aux nouveaux défis.

Edith Van den Broeck.
Directeur de la formation Judiciaire.